



## Droit travail rupture CDD suite panne voiture

Par **VRZD24**, le **09/02/2015** à **13:07**

Bonjour, rnj'ai un cdd jusqu'au 15/02/15 comme veilleur de nuit dans un hôtel 28heures 50 situé à 95 km de chez moi.rnJe travail du lundi au jeudi de 21h00 à 06h30.rnEtant assez fatigué 55 ans, je demande régulièrement la possibilité de dormir sur place le jeudi matin avant de repartir vers 11h00 car je m'endors au volant. Le mardi matin et le mercredi matin j'ai une chambre sur place. J'ai déjà payé une fois ma chambre tarif plein, puis une fois mi-tarif, et plusieurs fois gratuitement.rnJ'ai eu un problème jeudi dernier lors du retour en voiture lorsque j'avais du mal à passer la cinquième vitesse.rnUn premier contact avec mon garagiste boîte vitesse morte.rnJ'ai tenté avec le garagiste de la régler, je l'ai essayée. C'était bon.rnCe matin, j'ai anticipé mon départ vers 08h30 pour aller au travail au cas où cela marcherait quand-même. J'ai une assistance (à partir de 30 km domicile) et en prévoyant blocage éventuel manifestation auto écoles sur Bordeaux.rnMalheureusement au bout de 18 km, problème passage vitesses et pas que la 5ème !. J'ai fait aussitôt demi tour et ait prévenu mon directeur.rnJe pouvais y aller en train mais frais + port bagage + frais taxi pour aller au travail. rnIl me restait lundi mardi et mercredi de travail sur mon contrat CDD.rnComment dois-je réagir, procéder de manière à ne pas perdre certains de mes avantages (je ne sais pas: assedic, primes précarité ou autre....)rnJe suis perdu en cette matière car je sais que l'entreprise n'est pas tendre avec les absences, par contre ils sont très corrects avec moi jusqu'à présent, mais.....Je vais louper une prolongation jusqu'à mars, car ma voiture ne sera pas réparée je pense avant. Comment présenter la chose à mon directeur ?rnMerci Dominique

Par **moisse**, le **09/02/2015** à **16:18**

Bonjour,rn[citation]Comment dois-je réagir, procéder de manière à ne pas perdre certains de

mes avantages (je ne sais pas: assedic, primes précarité ou autre....) [/citation]rnC'est simple, il faut continuer à se présenter au boulot.rnLes 95 km de distance existaient avant l'embauche et ne vont pas rétrécir maintenant.rn[citation] Comment présenter la chose à mon directeur ? [/citation]rnComme ici, il n'y a pas 50 méthodes pour révéler la situation, de pouvoir ou non se présenter à, l'heure d'embauche.rnL'échéance du CDD est proche, les risques sont donc nuls pour vous, sauf de ne pas bénéficier d'un renouvellement ou d'un CDI.rnMais en aucun cas signer un document qui serait titré "démission" ou souhait de raccourcir le CDD...rnBref ne rien signer de ce genre.

Par **VRZD24**, le **09/02/2015 à 16:34**

Bonjour, merci beaucoup de votre intervention ! Je prends note de vos informations ! C'est vraiment dommage pour moi car j'aimais cette entreprise ! c'est un problème, un cas de force majeure ?rnCordialement dominique

Par **moisse**, le **09/02/2015 à 16:48**

Je comprends,rnA vous de faire valoir votre motivation.rn[citation]un cas de force majeure ? [/citation]rnnonrnLa force majeure implique que le problème est:rn\* insurmontable. Ce n'est pas le cas, on peut louer une voiture à pas cher chez Sup.ou Int.rn\* imprévisible: non, la boîte donnait déjà des signes de fatiguern\* extérieur : non, c'est votre boîte à vous et non la boîte de vitesse de votre employeur.rnVous êtes loin du cas de force majeure.

Par **VRZD24**, le **09/02/2015 à 16:49**

merci.